

METZ MÉTROPOLE

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 Place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil Métropolitain :

99 titulaires - 40 suppléants

Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants

Conseillers présents : 60 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 28

Absent(s) excusé(s) : 37

Absent(s): 3

Date de convocation : 22 septembre 2021

Vote(s) pour: 88 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 28 septembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-09-28-CM-6:

Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice 2021.

Rapporteur: Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 5211 – 28 – 4, modifiant les conditions de répartition de la DSC.

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

DECIDE de verser pour l'année 2021, une Dotation de Solidarité Communautaire de 6 507 260 € aux communes membres de Metz Métropole,

DECIDE de réserver sur cette enveloppe un montant de 53 388 € afin de compenser à la commune d'Augny les conséquences négatives d'accords de partage de Taxe Professionnelle dans le cadre du syndicat Actisud, qui font l'objet de déduction dans les attributions de compensation

DECIDE de répartir pour 2021 le solde de l'enveloppe (6 453 872 €) en fixant comme suit les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire :

- Ecart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI: 17.5 %
- Insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant de l'EPCI: 17,5 %
- Longueur de la voirie communale : 19.50 %
- Nombre de logements sociaux : 19,50 %
- Effort fiscal: 15 %
- Compensation transfert de charge : 11 %

ADOPTE en conséquence la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire au titre de 2021 selon le tableau annexé.

Pour extrait conforme Metz, le 29 septembre 2021 Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT



DSC 2021 102 478 € 44 888 € 204 490 € 143 633 € 100 161 € 81 991 € 27 788 € 27 788 € 27 617 € 33 118 € 27 917 € 33 996 € 14 494 € 69 913 € 46 910 € 46 910 € 84 081 € 54 065 € 34 562 €	
---	--

Commune	DSC 2021	Rappel 2020
MECLEUVES	48 077 €	47 735 €
METZ	3 020 577 €	3 032 060 €
MEY	21 852 €	20 897 €
MONTIGNY-LES-METZ	565 673 €	574 192 €
MOULINS-LES-METZ	107 048 €	120 355 €
NOISSEVILLE	27 797 €	27 339 €
NONITTA	35 945 €	34 116 €
PELTRE	64 284 €	60 758 €
PLAPPEVILLE	76 852 €	77 775 €
POUILLY	21 002 €	20 435 €
POURNOY-LA-CHETIVE	26 693 €	25 263 €
ROZERIEULLES	49 593 €	48 028 €
SAINTE-RUFFINE	17 321 €	15 210 €
SAINT-JULIEN-LES-METZ	102 079 €	105 693 €
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	45 295 €	42 280 €
SAULNY	50 717 €	50 766 €
SCY-CHAZELLES	62 759 €	65 153 €
VANTOUX	32 522 €	31 949 €
VANY	15 823 €	14 278 €
VAUX	21 689 €	21 717 €
VERNEVILLE	31 091 €	30 022 €
WOIPPY	492 083 €	461874€

Résumé de l'acte 057-200039865-20210928-2021-09-DC6-DE

Numéro de l'acte :

2021-09-DC6

Date de décision :

mardi 28 septembre 2021

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice

2021

Classification:

7.6 - Contributions budgetaires

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le :

30/09/2021

Numéro AR:

057-200039865-20210928-2021-09-DC6-DE

Document principal: 99_DE-6.pdf

Historique:

30/09/21 10:02	En cours de création	ı
30/09/21 10:03	En préparation	Catherine DELLES
30/09/21 11:30	Reçu	Catherine DELLES
30/09/21 11:31	En cours de transmission	
30/09/21 11:32	Transmis en Préfecture	
30/09/21 11:37	Accusé de réception reçu	